Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

L'Inspecteur général des institutions financières

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-03880/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Inspecteur général des
institutions financières

Cette édition a été produite par

Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08484-9
ISSN: 0825-5903

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre St-Onge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée aux Finances

Louise Robic

Québec, décembre 1989

Madame Louise Robic
Ministre déléguée aux Finances
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'inspecteur général des institutions financières,

Jean-Marie Bouchard

Québec, le 24 octobre 1989

Table des matières

Introduction 9

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances 11

Direction générale des assurances 11

Permis et certificats 11

Contrôle et inspection 11

Interventions et poursuites 11

Publications 11

Modifications réglementaires 12

Autres réalisations 12

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts 15

Direction générale des institutions de dépôts 15

Information et études financières 15

Sociétés de fiducie et d'épargne 15

Caisses d'épargne et de crédit 15

Constitutions et modifications à l'état constitutif des institutions, au 31 mars 1988 17

Administration générale et enregistrement des entreprises 19

Direction générale de l'administration et des entreprises 19

Communications 19

Ressources humaines 19

Ressources matérielles et financières 20

Organisation et technologie 20

Recherche et politiques 20

Constitution et dissolution de corporations 20

Fichier central des entreprises 21

Services aux citoyens 25

Annexes 27

Organigramme, budget, revenus, responsables, personnel autorisé:

— L'Inspecteur général des institutions financières 27

— Direction générale des assurances 29

— Direction générale des institutions de dépôts 30

— Direction générale de l'administration et des entreprises 31

Liste des lois mettant en cause l'Inspecteur général des institutions financières 33

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1988-1989 34

Introduction

Le présent rapport marque la sixième année d'activité de l'Inspecteur général des institutions financières, organisme créé par la loi 94 (L.R.Q., c. I-11.1).

Sous l'autorité de l'Inspecteur général, cet organisme a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle des institutions financières québécoises afin de mieux protéger les épargnes du public.

Son action, qui se situe autant au niveau de la législation et de la réglementation que de l'application des lois, couvre trois grands champs d'activités: les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises.

Le contrôle et la surveillance, l'organisme les exerce d'abord auprès des compagnies d'assurances et de leurs intermédiaires pour lesquels il propose une législation et des normes adaptées, délivre des permis aux institutions qui s'y conforment et régit leurs opérations en regard de l'intérêt du public, tout en veillant au développement harmonieux de cette industrie.

L'Inspecteur général exerce aussi ce rôle auprès des quelque 1 440 institutions de dépôts que constituent les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie et d'épargne.

Le phénomène du décloisonnement des institutions financières, que le Québec a été le premier à vivre au Canada, est venu accorder plus d'importance encore au rôle de surveillance de l'Inspecteur général des institutions financières. De nouvelles législations ont permis aux compagnies d'assurances, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne ainsi qu'aux caisses d'épargne et de crédit d'élargir leurs champs d'activités au niveau financier. En contrepartie, l'Inspecteur général des institutions financières s'est vu accorder une responsabilité plus grande en ce qui regarde la surveillance et le contrôle de ces institutions afin de protéger le public.

L'Inspecteur général intervient, en outre, dans le secteur des compagnies qui détiennent une charte du Québec. Il veille d'abord à ce qu'elles évoluent dans un cadre juridique adapté aux réalités nord-américaines. Il donne ensuite l'existence légale aux nouvelles compagnies ainsi qu'aux corporations sans but lucratif, modifie les actes constitutifs et assure leur extinction légale. Enfin, l'Inspecteur général maintient un fichier central de toutes les entreprises qui exercent leurs activités au Québec.

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances

Direction générale des assurances

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est un adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des assurances surveille et contrôle les assureurs qui exercent leurs activités au Québec dans le but de protéger les assurés. Elle veille également à ce que l'industrie évolue dans un cadre juridique qui favorise son développement et informe les divers intervenants du milieu sur l'état, l'évolution et les tendances générales des affaires d'assurances au Québec.

Réalisations

Permis et certificats

Les permis ou certificats d'assurance sont émis au nom de l'Inspecteur général par la Direction générale des assurances. Au 31 mars 1989, 448 permis d'assureurs exerçant leurs activités au Québec étaient en vigueur. De plus, 16 646 certificats d'agents d'assurance-vie, d'agents d'assurances générales ou d'experts en sinistres étaient en vigueur à la même date. Par ailleurs, 5 904 agents d'assurance-vie sont exemptés de l'obligation de détenir un certificat parce qu'ils sont membres d'une association professionnelle reconnue par l'Inspecteur général. Quant aux courtiers d'assurances générales, au nombre de 5 663, ils sont qualifiés par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec. Il faut noter aussi que 1 805 experts en sinistres à l'emploi des assureurs de dommages sont exemptés de l'obligation d'obtenir un certificat émanant de l'Inspecteur général des institutions financières.

Contrôle et inspection

Au cours de l'année, la Direction générale des assurances a procédé à un contrôle financier sommaire des affaires pour l'année 1987 de tous les assureurs titulaires d'un permis en assurances de personnes. Un contrôle financier périodique a également été effectué pour neuf d'entre eux. En assurances générales, elle a également procédé au contrôle financier sommaire des affaires pour l'année 1987 de tous les assureurs titulaires d'un permis et au contrôle périodique de 28 d'entre eux. De plus, une inspection sur place a été faite chez 12 assureurs d'assurances de personnes et 22 assureurs d'assurances générales et auprès de la Fédération des sociétés mutuelles d'assurance générale ainsi qu'à la Corporation de fonds de garantie qui lui est rattachée. Il faut souligner également que les 22 assureurs d'assurances générales inspectés ont fait l'objet d'un contrôle financier détaillé. À la suite de ces travaux, un rapport multidisciplinaire a été soumis à l'Inspecteur général, regroupant les résultats de l'inspection et des analyses financières et actuarielles.

Du côté des assurances de personnes, les 12 assureurs ayant fait l'objet d'un examen au siège social ont également subi un contrôle financier détaillé. Un rapport de type multidisciplinaire a aussi été soumis à l'Inspecteur général pour certains d'entre eux.

La Direction générale des assurances a également effectué un contrôle de la provision technique et des réserves inscrites aux états financiers de 66 assureurs d'assurances générales à charte du Québec, dont 24 compagnies et 42 sociétés mutuelles.

Enfin, la provision technique et les réserves inscrites aux états financiers de deux compagnies d'assurances de personnes, d'une société de secours mutuels et de deux compagnies d'assurances générales ont fait l'objet de l'inspection prévue par la Loi sur les assurances. De plus, il y a eu également contrôle sommaire de ces éléments pour deux compagnies d'assurances et une société de secours mutuels.

Finalement, 112 corporations d'agents furent inspectées en 1988-1989 et 22 enquêtes furent effectuées sur des agents ou des corporations d'agents suite à des plaintes reçues par la Direction générale des assurances.

Interventions et poursuites

Cette année, 81 poursuites ont été intentées contre des intermédiaires ou corporations d'intermédiaires pour des pratiques illégales.

De plus, 14 condamnations ont été obtenues contre des agents d'assurances et 17 contre des corporations d'intermédiaires qui ont enfreint les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., C. A-32).

Publications

En mai 1988, il y a eu publication, dans la Gazette officielle du Québec, du Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987, conformément à la Loi sur les assurances. En juin 1988, le Rapport annuel

sur les assurances de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'année 1987 a été déposé à l'Assemblée nationale. Ces réalisations ont fait en sorte que le Québec est demeuré la province canadienne qui publie le plus rapidement les données récentes sur les assureurs et le marché des assurances.

Cette performance s'inscrit dans la volonté de l'Inspecteur général d'informer, le plus adéquatement possible et dans un délai relativement restreint, les divers intervenants du milieu des assurances et les citoyens sur l'état des affaires de tous les assureurs et sur les tendances générales du marché pour l'année ayant pris fin le 31 décembre précédent.

De plus, le Rapport sur la tarification en assurance automobile au Québec en 1987 a été publié conformément aux exigences de la Loi sur l'assurance automobile.

Modifications réglementaires

Au cours de l'année, le Règlement d'application de la Loi sur les assurances fut modifié de telle sorte que certaines corporations exerçant en assurances de dommages soient tenues d'adhérer au plan d'indemnisation offert par la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD.

Autres réalisations

La Direction générale des assurances a entrepris une révision complète du cadre de réglementation des intermédiaires de marché afin de l'adapter aux nouvelles réalités découlant du décloisonnement des institutions financières.

À la suite des audiences publiques de la commission parlementaire qui se sont tenues du 31 mai au 4 juin 1988, un énoncé de politique a été publié, exposant sommairement les orientations retenues par le gouvernement. Un projet de loi portant sur le contrôle de certains intermédiaires du marché des assurances a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 1988.

Intermédiaires autorisés à agir au Québec au 31 mars 1989

	Individuels	Sociétés ou corporations	Total
1) Par l'Inspecteur général des institutions financières			
• Certificats d'agents d'assurances			
— assurance sur la vie	2 460	—	2 460
— assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	5 613	1 554	7 167
— assurance contre la maladie ou les accidents	1 069	—	1 069
— assurance de dommages	3 414	57	3 471
— assurance maritime	14	29	43
— assurance de voyage	63	561	624
Sous-total	**12 633**	**2 201**	**14 834**
• Experts en sinistres	1 451	361	1 812
Total (par l'I.G.I.F.)	**14 084**	**2 562**	**16 646**
2) Par l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec	**5 904**		**5 904**
3) Par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec	**5 663**		**5 663**
Grand total	**25 651**	**2 562**	**28 213**

Assureurs autorisés à agir au Québec, au 31 mars 1989, selon les classes de titulaires et le mode de formation

	Fonds social				Mutuelles				Total			
Classe de titulaire de permis d'assureur selon la charte	**Ass. de personnes**	**Ass. générales**	**Ass. de pers. et générales**	**Total**	**Ass. de personnes**	**Ass. générales**	**Ass. de pers. et générales**	**Total**	**Ass. de personnes**	**Ass. générales**	**Ass. de pers. et générales**	**Total**
Compagnies d'assurances												
Charte du Québec	8	17	2	27	7	5		12	15	22	2	39
Charte d'une autre province	1	8		9	2			2	3	8		11
Charte du Canada	45	82	1	128	9	2		11	54	84	1	139
Charte d'un état ou pays étranger	43	87	9	139	21	14		35	64	101	9	174
Sous-total	**97**	**194**	**12**	**303**	**39**	**21**		**60**	**136**	**215**	**12**	**363**
Sociétés de secours mutuels												
Charte du Québec					14			14	14			14
Charte d'une autre province												
Charte du Canada					10			10	10			10
Charte d'un état ou pays étranger					12			12	12			12
Sous-total					**36**			**36**	**36**			**36**
Compagnies d'assurance funéraire	**6**			**6**					**6**			**6**
Sociétés mutuelles d'assurance générale						**42**		**42**		**42**		**42**
Corporation professionnelle		**1**		**1**						**1**		**1**
Total	**103**	**195**	**12**	**310**	**75**	**63**		**138**	**178**	**258**	**12**	**448**

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts

Direction générale des institutions de dépôts

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est un adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des institutions de dépôts est responsable de la surveillance et du contrôle des institutions de dépôts (à l'exception des banques) qui exercent leurs activités au Québec. Elle voit à l'administration des lois et règlements qui régissent les sociétés de fiducie et d'épargne ainsi que les caisses d'épargne et de crédit.

Dans le cadre de ces lois, la Direction générale est responsable de l'examen des requêtes pour l'obtention de permis d'opération, pour la constitution de sociétés, pour l'émission de lettres patentes supplémentaires et de toutes autres requêtes soumises à l'Inspecteur général. Elle reçoit également les demandes d'information et les plaintes du public à l'égard des institutions de dépôts.

La Direction générale comprend trois directions : la Direction des sociétés de fiducie et d'épargne, la Direction des caisses d'épargne et de crédit et la Direction de l'information et des études financières.

Réalisations

Information et études financières

La Direction de l'information et des études financières a pour mandat de suivre l'évolution de la situation financière des institutions de dépôts. Ce mandat se réalise par le contrôle de la divulgation financière prévue dans la législation, par la gestion des banques de données financières nécessaires à la surveillance des institutions, par des rapports trimestriels sur leur situation financière et par la réalisation d'études sectorielles, économiques et financières. La Direction assure de plus le traitement des plaintes et des demandes de renseignements du public.

Au cours de la dernière année, la Direction a procédé à la révision de la divulgation financière des sociétés de fiducie et des sociétés d'épargne (annuelle et trimestrielle) et a amorcé le même exercice au niveau des caisses d'épargne et de crédit en fonction des dispositions prévues à la nouvelle loi. Parallèlement à ces activités, une analyse préliminaire sur la refonte des systèmes informatiques a été réalisée en vue d'assurer un traitement efficace de l'information reçue.

Dans le cadre des opérations régulières, la Direction a réalisé des suivis trimestriels et/ou mensuels sur l'évolution de la situation financière des sociétés de fiducie et d'épargne, des caisses d'épargne et de crédit et des sociétés d'entraide économique.

Sociétés de fiducie et d'épargne

La Direction des sociétés de fiducie et d'épargne a comme mandat d'effectuer la surveillance financière et le contrôle administratif des sociétés de fiducie et d'épargne opérant au Québec dans le cadre de la loi qui les régit. Ce mandat se réalise notamment en suivant l'évolution de la situation financière des sociétés de fiducie et d'épargne, en effectuant les enquêtes et inspections requises pour assurer le respect de la loi, en produisant des rapports de surveillance et de contrôle, en proposant les interventions requises, en étudiant les requêtes présentées dans le cadre de la loi, et en faisant les recommandations appropriées en matière de constitution, demandes de permis et autres autorisations relevant du ministre ou de l'Inspecteur général des institutions financières.

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction a procédé à l'analyse financière de toutes les sociétés de fiducie et d'épargne opérant au Québec, tant celles à charte du Québec que celles à charte extra-provinciale. Elle a également réalisé l'inspection de toutes les sociétés à charte du Québec. De plus, un suivi trimestriel de l'évolution de la situation financière de toutes les sociétés opérant au Québec a permis d'indiquer aux sociétés les ajustements nécessaires au respect de la loi et à de saines pratiques financières, administratives et commmerciales. La Direction a aussi traité un dossier de constitution d'une nouvelle société de fiducie et un dossier de continuation d'une société d'entraide économique en une société d'épargne. Enfin, la Direction a amorcé la mise en place des nouveaux mécanismes de surveillance et de contrôle requis en vertu de la nouvelle Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne entrée en vigueur le 9 juin 1988.

Caisses d'épargne et de crédit

La Direction des caisses d'épargne et de crédit est responsable de la surveillance financière et du contrôle administratif des caisses d'épargne et de crédit dans le cadre de la loi qui les régit.

À cette fin, la Direction suit l'évolution de la situation financière des caisses d'épargne et de crédit et fait toute inspection requise. Elle effectue les enquêtes et inspections nécessaires pour assurer le respect de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et fait rapport sur la situation de chaque institution et propose les interventions requises. La Direction étudie également les requêtes présentées dans le cadre de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et fait les recommandations appropriées.

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction a procédé à l'examen et à l'inspection sur place de la Caisse centrale Desjardins du Québec, de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, de la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins et des 11 fédérations des caisses populaires et d'économie Desjardins. Les caisses affiliées à ces fédérations ont également été examinées et 154 d'entre elles ont fait l'objet d'une inspection sur place.

Cet examen a également comporté l'évaluation des travaux du Secteur inspection et vérification de la Confédération Desjardins, une analyse financière des institutions concernées, l'étude des rapports d'inspection et de vérification produits par le Secteur inspection et vérification de la Confédération Desjardins.

La Direction a également participé à la préparation de la nouvelle Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts au 31 mars 1989

Société d'épargne à charte du Québec	1
Sociétés d'épargne extra-provinciales	16
Sociétés de fiducie à charte du Québec	17
Sociétés de fiducie extra-provinciales	18
Sociétés d'entraide économique - en opération	1
- en liquidation	10
Caisses d'épargne et de crédit en opération	1 344
— Mouvement Desjardins	1 343
— Caisse non affiliée	1
Caisses populaires et d'économie Desjardins	
- en liquidation	33
- fusion	3

Constitutions et modifications à l'état constitutif des institutions, au 31 mars 1989

	Société de fiducie et d'épargne		Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec		Fédération des caisses d'établissement du Québec		Sociétés d'entraide économique		Total	
	1987-88	1988-89	1987-88	1988-89	1987-88	1988-89	1987-88	1988-89	1987-88	1988-89
Changement de siège social	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Changements de nom	2	6	30	7	1	—	—	—	33	13
Changements de groupe	—	—	2	3	—			—	2	3
Changement d'affiliation	—	—	—	1	—			—	—	1
Fusions	—	2	10	3	—			—	10	5
Modifications de territoire	—	—	2	—	—	—			2	—
Dissolution	—	—	—	—	—			1	—	1
Avis de liquidation	—	—	2	1	—			—	2	1
Formation	—	1	2	—	—			—	2	1
Modifications aux statuts	3	—	—	—	—			—	3	—
Continuation en société d'épargne	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1

Fusions

Résultante	Institutions fusionnées	Gazette officielle
Mouvement Desjardins		
Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau	La Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau La Caisse Populaire de Franquelin	88-06-04
Caisse populaire de l'Annonciation	La Caisse Populaire de l'Ascension La Caisse Populaire Desjardins de l'Annonciation	88-10-29
Caisse populaire de Maniwaki	La Caisse populaire de Messines Caisse populaire de Maniwaki	89-03-11

Mises en liquidation

Mouvement Desjardins:	
Caisse d'économie de la fonction publique fédérale (Québec)	88-04-30

Administration générale et enregistrement des entreprises

Direction générale de l'administration et des entreprises

Rôle

La Direction générale de l'administration et des entreprises assure, d'une part, le soutien professionnel, administratif et technique à tout l'organisme en ce qui a trait aux communications, à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'au développement de l'informatique et de la bureautique. D'autre part, elle assure la formation et la dissolution légales des corporations et maintient un fichier central de toutes les entreprises qui font affaires au Québec.

Réalisations

Communications

La Direction des communications coordonne toutes les activités de communication de l'Inspecteur général des institutions financières. Elle joue un rôle-conseil auprès des autorités de l'organisme en ce qui a trait aux stratégies de communication, aux relations publiques et aux relations avec la presse. Elle agit comme soutien professionnel et technique auprès des directions et services de l'Inspecteur général au plan des communications. La Direction des communications est également responsable de la rétro-information pour l'ensemble des activités de l'organisme.

En 1988-1989, la Direction a tenu à jour l'éventail des publications disponibles au grand public dans les trois secteurs couverts par l'organisme, soit les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises.

La Direction des communications a publié des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires ainsi que des dossiers de presse thématiques. Elle a continué d'assurer, pour l'organisme, la traduction de divers documents de même que des services d'enregistrement vidéo et audio et des services de photographie. La Direction a géré aussi tous les formulaires produits et utilisés par l'organisme. En ce qui a trait aux communications internes, le « Bulletin » a conservé son rôle de principal véhicule de nouvelles auprès des employés.

La Direction a coordonné la participation de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au Salon de l'Épargne-Placements de Montréal. De plus, la Direction s'est chargée de l'organisation matérielle du congrès de l'Association nationale des administrateurs de lois coopératives. Cet événement s'est tenu sous le parrainage de l'Inspecteur général des institutions financières et du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Technologie en juin 1988 à Québec. Elle a également participé à l'organisation du Salon Info-Services Plus de Gaspé en collaboration avec le ministère des Communications.

La Direction des communications a contribué à la réalisation des six rapports annuels suivants préparés par les unités administratives concernées :

— le Rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières 1987-1988 ;

— le Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec 1987 ;

— le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs 1987 ;

— le Rapport annuel sur les assurances 1987 ;

— la Tarification en assurance automobile au Québec 1988 ;

— le Rapport annuel sur les compagnies de fidéicommis 1987.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines exerce un rôle-conseil auprès des gestionnaires et des autorités de l'organisme relativement à la gestion de leurs ressources humaines. Elle assure à ces derniers un soutien professionnel, administratif et technique en ce qui concerne l'organisation administrative, la dotation, les conditions de travail, le développement du personnel de l'organisme, l'accès à l'égalité en emploi pour les membres des groupes-cibles et l'aide aux employés, favorisant ainsi une saine gestion de ces ressources. De plus, elle assure à l'intérieur de l'organisme l'application des lois, règlements et directives en vigueur dans la fonction publique québécoise en matière de gestion des ressources humaines. La Direction apporte également son soutien à chacune des étapes du cycle budgétaire et assure le suivi de l'évolution des dépenses de traitements.

En ce qui a trait à l'organisation administrative et à la dotation, la Direction a étroitement collaboré à la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle de la Direction générale des institutions de dépôts. Supportée par des comités d'évaluation, elle a également procédé à l'évaluation de 13 emplois en

vue de l'intégration des titulaires de ces emplois à la nouvelle classification des cadres intermédiaires ainsi qu'à l'évaluation de 136 postes de la catégorie des professionnels lors de l'instauration du régime de prime de fonction pour cette catégorie d'employés. De plus, la Direction a, en collaboration avec les unités administratives concernées, procédé au recrutement de 16 nouveaux employés et 14 promotions ont été accordées à des employés de l'organisme. Plusieurs mouvements de personnel ont également été réalisés, dont près d'une vingtaine de mutations et près d'une quarantaine d'affectations.

En ce qui concerne le développement des ressources humaines, différentes activités d'accueil, de formation et de perfectionnement touchant notamment l'informatique, la bureautique ou le développement professionnel ont été organisées pour le personnel de l'organisme. Le personnel d'encadrement a bénéficié d'une session de perfectionnement de quatre jours sur les différents styles de gestion. De plus, cinq employés ont bénéficié de congés pour études avec traitement et près d'une vingtaine d'employés ont bénéficié de la politique des « petites bourses » (cours du soir) afin d'accroître leur formation académique.

En ce qui a trait à l'accès à l'égalité pour les femmes, le programme de l'organisme a été élaboré et implanté le 1er avril 1988, conformément aux lignes directrices approuvées par le Conseil du trésor.

En ce qui concerne l'aide aux employés, une quinzaine d'employés se sont prévalus du programme en vigueur chez l'Inspecteur général. De plus, un amendement a été apporté à ce programme pour permettre une implication financière de l'organisme au niveau des expertises ou des consultations.

Un nouveau projet de plan de délégation a été élaboré afin de responsabiliser davantage les gestionnaires et d'accroître le rôle d'expertise-conseil de la Direction en matière de gestion des ressources humaines. Ce projet devrait entrer en vigueur d'ici à la fin de l'été 1989.

Ressources matérielles et financières

La Direction des ressources matérielles et financières est notamment chargée de coordonner la préparation du budget, d'en contrôler l'évolution et d'assurer le contrôle des revenus et dépenses de l'organisme. Elle conseille et assiste les autorités et les gestionnaires dans la gestion des ressources matérielles, financières et documentaires, en conformité avec les lois, règlements et directives. Elle met à la disposition des usagers de l'organisme une bibliothèque et offre des services de documentation technique et d'information générale.

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction a continué, entre autres, à apporter des améliorations à son système de suivi des dépenses, de manière à fournir plus rapidement des informations fiables et sous un format adapté aux besoins des gestionnaires.

Organisation et technologie

La Direction de l'organisation et de la technologie est chargée de fournir à l'organisme des services professionnels dans le domaine de l'organisation du travail, de la bureautique et de l'informatique.

Durant l'année 1988-1989, la Direction a poursuivi les efforts relatifs à l'implantation d'une méthodologie de système et à la mise en application d'un cadre formel de gestion des activités reliées à la technologie. Ces efforts se situaient dans la lignée du virage entrepris l'année précédente visant à maximiser le rendement associé à l'utilisation des technologies dans l'organisme.

De plus, la Direction a terminé l'intégration massive des outils bureautiques utilisés tant par les professionnels que par les fonctionnaires pour entrer progressivement dans l'ère d'entretien et de support de ces outils. Enfin, tout en continuant d'assurer l'entretien et l'exploitation des systèmes existants, la Direction a poursuivi la refonte du système de perception et de facturation à la Direction des entreprises.

Recherche et politiques

La Direction de la recherche et des politiques est responsable de la réalisation de la réforme du droit des associations et des entreprises.

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction a entrepris les travaux nécessaires à l'élaboration de la réforme du droit des associations. Elle a également collaboré, avec le ministère de la Justice, aux travaux relatifs à la réforme du Code civil du Québec.

Constitution et dissolution de corporations

La Direction des entreprises regroupe le Service de l'immatriculation, le Service de la diffusion de l'information et le Service des opérations régionales de Montréal. Son rôle est de donner l'existence légale aux compagnies et aux corporations sans but lucratif et de maintenir à jour un fichier regroupant toutes les entreprises faisant affaires au Québec.

Le Service de l'immatriculation et le Service des opérations régionales de Montréal constituent en corporation les personnes qui en font la demande, modifient au besoin les documents constitutifs de ces corporations et en assurent la dissolution légale. Ces services recueillent et mettent à la disposition du

public les renseignements que les corporations sont tenues de leur faire parvenir annuellement. Ils émettent aux corporations certains permis en vue de les autoriser à exercer leurs activités.

Statistiques 1988-1989

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Partie I:	
Requêtes pour constitution en corporation	6
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	57
Lettres patentes	3
Lettres patentes supplémentaires	30
Partie IA:	
Dépôts de statuts de constitution	27 252
Dépôts de statuts de continuation	1 683
Dépôts de statuts de fusion	564
Dépôts de statuts de modification	7 971
Statuts de constitution enregistrés	23 719
Statuts de continuation enregistrés	1 467
Statuts de fusion enregistrés	532
Statuts de modification enregistrés	6 499
Avis relatifs à un changement d'adresse du siège social enregistrés	6 498
Avis relatifs à un changement dans la composition du conseil d'administration enregistrés	9 922
Partie III:	
Requêtes pour constitution en corporation	4 860
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	1 276
Lettres patentes	2 654
Lettres patentes supplémentaires	741
Changements de dénomination sociale (a. 21):	
Règlements reçus	60
Règlements approuvés	48
Compagnies dissoutes:	
Dissolutions (a. 28)	2 158
Liquidations	19
Règlements divers (a. 87):	
Changements de domicile légal ou de siège social	582
Changements du nombre des administrateurs	306
Demandes de:	
Réservations de dénomination sociale	23 632
Certificats de régularité	9 897
Copies de documents	28 340
Informations fournies:	
Au comptoir	44 433
Par téléphone	141 865
Par correspondance	37 643
Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)	
Certificats de reprise d'existence	195
Mises en demeure	4 866
Premier avis de dissolution	2 835
Deuxième avis de dissolution	953
Rapports annuels reçus	223 083
Rapports initiaux (prospectus) reçus	25 080
Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)	
Permis accordés	148
Avis de changement d'agent	38
Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)	
Constitutions, changements de dénomination sociale et modifications	58
Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71)	
Lettres patentes	67
Autres lois	82

Fichier central des entreprises

Le Service de la diffusion de l'information a pour mandat d'enregistrer et de maintenir à jour un fichier central des entreprises qui excercent leurs activités au Québec. De plus, il voit à développer des modes d'accès afin que le fichier soit un outil de travail et de planification pour l'ensemble du réseau gouvernemental. Pour ce faire, il traite tous les documents constitutifs et de mise à jour qui proviennent de sources légales et maintient des échanges constants avec sa clientèle sur les éléments d'information contenus dans les dossiers.

Le tableau ci-dessous présente, selon leur état, les groupes les plus représentatifs d'entreprises inscrites au Fichier central des entreprises.

État juridique des entreprises avec ou sans but lucratif[1]

Actives au Québec	699 819
N'opérant plus mais conservant leur charte	20 109
En concordat	512
En faillite	20 403
En instance de dissolution	3 702
Inactives au Québec	59 434
Établissements actifs	140 676
Entreprises dissoutes	207 006
Contrevenant au rapport annuel (compagnies)	28 095
Entreprises dissoutes pour non-production du rapport annuel (compagnies)	94 803

1 Les chiffres de ce tableau sont cumulatifs d'une année à l'autre et remontent, dans certains cas, au début du siècle. On conserve les dossiers de faillite et de dissolution aux fins d'archives.

Répartition des entreprises actives inscrites au Fichier central des entreprises selon les lois constitutives

A) Entreprises à but lucratif

Particuliers seuls en affaires	289 655
Sociétés commerciales	81 208
Sociétés professionnelles	4 357
Sociétés en commandite	3 491
Loi spéciale — Canada	187
Compagnies à charte fédérale	104 214
Compagnies à charte ontarienne	2 081
Compagnies à charte étrangère	1 256
Loi spéciale du Parlement de Québec	66
Loi sur les assurances — section n° 1	28
Loi sur les sociétés d'entraide économique	4
Loi sur les compagnies — Partie I	24 498
Loi sur les compagnies de fidéicommis	7
Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité	2
Loi sur les compagnies - Partie IA	132 319
Loi sur les syndicats d'élevage	1
Loi sur les compagnies minières	80
Fonds mutuels	100
Total	**643 554**

B) Entreprises à but non lucratif

Associations bona fide	1 827
Lois sur les S.I.D.A.C.	48
Loi sur les coopératives, c. C-67.2	1 844
Loi spéciale du Canada	943
Loi mixte non-québécoise	307
Charte fédérale	2 205
Charte ontarienne	12
Charte étrangère	98
Loi spéciale du Parlement de Québec	889
Loi mixte du Québec	401
Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre	12
Loi sur les assurances — section VIII (Sociétés de secours mutuels, assurance-vie)	16
Loi sur les cités et villes	319
Loi sur les clubs de pêche et de chasse	603
Loi sur les clubs de récréation	1 604
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	48
Loi sur les compagnies — Partie III	34 201
Loi sur les compagnies de cimetières	159
Loi sur les Chevaliers de Colomb	506
Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires	160
Loi sur la constitution de certaines églises	81
Loi sur les corporations de cimetières catholiques	20
Loi sur les fabriques	3 814
Loi sur les sociétés agricoles et laitières	100
Corporations à fonds de sécurité	2
Loi sur l'organisation municipale de certains territoires	2
Loi relativement à la constitution des évêques catholiques romains	331
Loi sur les sociétés d'agriculture	55
Loi sur les sociétés d'horticulture	6
Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance	12
Loi sur l'instruction publique	27
Loi sur les syndicats coopératifs	33
Loi sur les syndicats professionnels	1 268
Code municipal	1 260
Loi sur la Société d'habitation du Québec	643
Loi sur les services de santé et sur les services sociaux	384
Loi sur les corporations religieuses	492
Loi sur les marchés agricoles	10
Loi sur les villes minières	6
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	1 350
Municipalités régionales de comté	95
Loi sur les villages nordiques et administration Kativik	1
Loi modifiant la Loi sur les assurances et autres dispositions légales	46
Loi modifiant la Loi sur la probation et les établissements de détention	25
Total	**56 265**

Le Service de la diffusion de l'information dispose de 511 écrans dont 392 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 119 chez l'Inspecteur général; 85 imprimantes dont 68 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 17 chez l'Inspecteur général.

Les organismes détenant leurs propres téléregistres reliés au réseau ont accès au Fichier central des entreprises. Voici un tableau illustrant les consultations effectuées par ces organismes entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989:

Organismes	**Consultations**
Centre de recherche industrielle du Québec	20 034
Commission de la protection de la langue française	14 093
Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec	70 516

Commission des normes du travail	139 654
Commission des valeurs mobilières du Québec	14 421
Hydro-Québec	15 644
L'Inspecteur général des institutions financières:	
— Informatique	2 239
— Surveillance des pratiques et des intermédiaires	957
— Service de l'immatriculation	1 355 056
— Service de la diffusion de l'information	1 976 109
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	10 869
Ministère de la Justice:	
— Protonotaire — Montréal	321 595
— Protonotaire — Québec	21 459
— Service des affaires civiles et pénales	32 080
Ministère de la Santé et des Services sociaux	31
Ministère de l'Énergie et des Ressources	5 395
Ministère de l'Environnement	37 648
Ministère des Transports	9 722
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	14 27[illegible]
Ministère du Revenu	1 662 363
Ministère du Tourisme	8 340
Ministère du Travail	161
Office de la langue française	27 852
Office de la protection du consommateur	56 080
Régie de l'assurance automobile du Québec	208 862
Régie des entreprises de construction du Québec	30 590
Régie des loteries et courses du Québec	2 304
Régie des permis d'alcool	138
Régie du cinéma	3
Service des achats du gouvernement	33 444
Sûreté du Québec — Montréal	33 400
Total	**6 105 331**

Statistiques de télétraitement

Recherches alphabétiques	576 409
Recherches numériques	553 448
Enregistrements	60 558
Modifications diverses	411 568
Modifications aux administrateurs	250 932
Cardex	25 107
Transactions diverses	98 087
Total	**1 976 109**

Répartition des fichiers affiliés au Fichier central des entreprises

Au 31 mars 1989, 212 fichiers affiliés étaient répartis de la façon suivante dans 36 ministères et organismes:

Ministères

Affaires culturelles	4
Affaires municipales	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	22
Communications	2
Énergie et Ressources	6
Environnement	18
Industrie, du Commerce et de la Technologie	13
Justice (Sûreté du Québec, Courtage immobilier)	4
Loisir, Chasse et Pêche	4
Revenu	2
Santé et Services sociaux	2
Tourisme	6
Transports	1
Total	**85**

Organismes

Centre de recherche industrielle du Québec	3
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2
Commission de formation professionnelle de l'Outaouais	1
Commission des normes du travail	2
Commission de la construction	1
Commission des valeurs mobilières du Québec	1
Consommation et Corporations Canada	1
Hydro-Québec	2
L'Inspecteur général des institutions financières	3
Office de la langue française	81
Office de planification et de développement du Québec	1
Office de la protection du consommateur	2
Office des personnes handicapées du Québec	1
Office des professions du Québec	1
Office des services de garde à l'enfance	2
Régie de l'assurance automobile du Québec	2
Régie de l'électricité et du gaz	6
Régie des assurances agricoles du Québec	2

Régie des entreprises de construction du Québec	1
Régie des rentes du Québec	1
Régie du cinéma	2
Service des assurances	2
Télé-Université	7
Total	**127**
Grand total	**212**

Enfin, le Service de la diffusion de l'information a donné suite à 767 demandes de listes ou de statistiques qui ont résulté en 1 381 rapports d'extraction. Le Service à la clientèle a répondu à 83 720 appels téléphoniques.

Services aux citoyens

Lorsque les citoyens confient à des institutions leurs ressources financières pour les faire fructifier ou encore pour se protéger, ils s'attendent à ce que ces institutions soient en bonne santé financière. C'est le rôle de l'Inspecteur général des institutions financières de surveiller et de contrôler ces institutions, comme le démontre le présent rapport.

Par ailleurs, quand les citoyens veulent avoir accès aux services qui sont à leur disposition, demander un renseignement ou porter plainte, ils sont en droit d'obtenir des actions rapides et des avis éclairés. C'est dans cette optique que l'Inspecteur général des institutions financières attache la plus haute importance à l'efficacité et à la rapidité des services qu'il peut offrir aux citoyens.

Dans le cadre de la politique gouvernementale en matière d'humanisation des services aux citoyens, l'Inspecteur général des institutions financières offre plusieurs portes d'entrée à ses diverses clientèles, tant dans le domaine des assurances que dans le secteur des institutions de dépôts ou des entreprises.

Assurances

En assurances de personnes on a, au cours de la dernière année, traité 1 059 plaintes et répondu à 2 766 demandes de renseignements. Du côté des assurances générales, le nombre de plaintes traitées a atteint 1 452 et le nombre de demandes de renseignements 18 588.

Au Service de l'émission des certificats d'agents d'assurances ou d'experts en sinistres, 12 571 demandes d'informations ou de renseignements provenant du milieu des assurances furent traitées. Les diverses transactions concernaient les exigences relatives à l'obtention d'un certificat d'agent d'assurances ou d'expert en sinistres, la convocation aux examens, les résultats obtenus à ces examens, la modification de la recommandation d'un assureur, la remise en vigueur du certificat et/ou l'annulation d'un certificat.

Institutions de dépôts

La Direction générale des institutions de dépôts répond aux demandes de renseignements du public et analyse les plaintes formulées par les usagers des institutions de dépôts. À cette fin, des relations sont établies avec les services au public de Communication-Québec et de l'Office de la protection du consommateur, qui agissent comme intermédiaires entre les citoyens et la Direction générale.

En 1988-1989, la Direction a répondu à près de 1 200 demandes de renseignements et analysé plus de 120 plaintes. La majorité des plaintes trouvent leur solution à la suite d'une communication sommaire avec les institutions concernées; certaines ont nécessité des recherches plus approfondies. Dans certains cas, des vérifications ont été effectuées à l'occasion d'une visite d'inspection.

Entreprises

La Direction des entreprises offre à sa clientèle des services au comptoir à ses bureaux de Québec et de Montréal. À ces endroits, des écrans permettent au public d'avoir accès directement au Fichier central des entreprises et d'obtenir ainsi des renseignements sur les entreprises existantes au Québec. Ce service est aussi disponible au bureau du protonotaire au Palais de justice de Montréal. À cela s'ajoute une équipe de préposés aux renseignements par téléphone de 16 personnes, soit cinq à Montréal et 11 à Québec.

De plus, la Direction s'est dotée d'une nouvelle structure administrative favorisant l'implantation du guichet unique pour les citoyens demandeurs de services. C'est ainsi que le citoyen peut, à un seul et même endroit, incorporer une entreprise ou obtenir des renseignements sur une entreprise existante. La Direction a également procédé à l'implantation d'un système de perception et de facturation répondant mieux aux besoins de ses clients.

Renseignements généraux

En matière de renseignements au public sur l'ensemble des activités de l'Inspecteur général des institutions financières, la Direction des communications joue toujours son rôle de point de chute et de répartiteur pour l'ensemble de l'organisme, tant en ce qui concerne les appels téléphoniques (renseignements généraux) que les demandes écrites. Par ailleurs, la Direction a distribué de nombreux exemplaires de diverses brochures ou dépliants disponibles gratuitement à ses bureaux, en plus des rapports annuels et des autres documents que l'on peut aussi s'y procurer.

Salon de l'Épargne-Placements

Ces salons constituent le lieu privilégié de rencontre entre l'organisme et ses clientèles spécifiques, tant du côté des citoyens que du côté des autres exposants, notamment les institutions de dépôts, les assureurs et leurs intermédiaires.

Au fil des ans, on a pu constater une évolution certaine dans les préoccupations des citoyens en ce qui a trait à la gestion de leurs finances personnelles et à ce qu'ils peuvent s'attendre à recevoir comme service de la part des différentes institutions d'une part et des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans ce secteur d'autre part.

L'Inspecteur général s'efforce de maintenir ce contact, tout en examinant la possibilité de participer à d'autres manifestations publiques, afin d'être en mesure de réagir rapidement et efficacement aux fluctuations et mutations qui sont maintenant monnaie courante dans ce secteur important de l'économie du Québec.

Organigramme

L'Inspecteur général des institutions financières

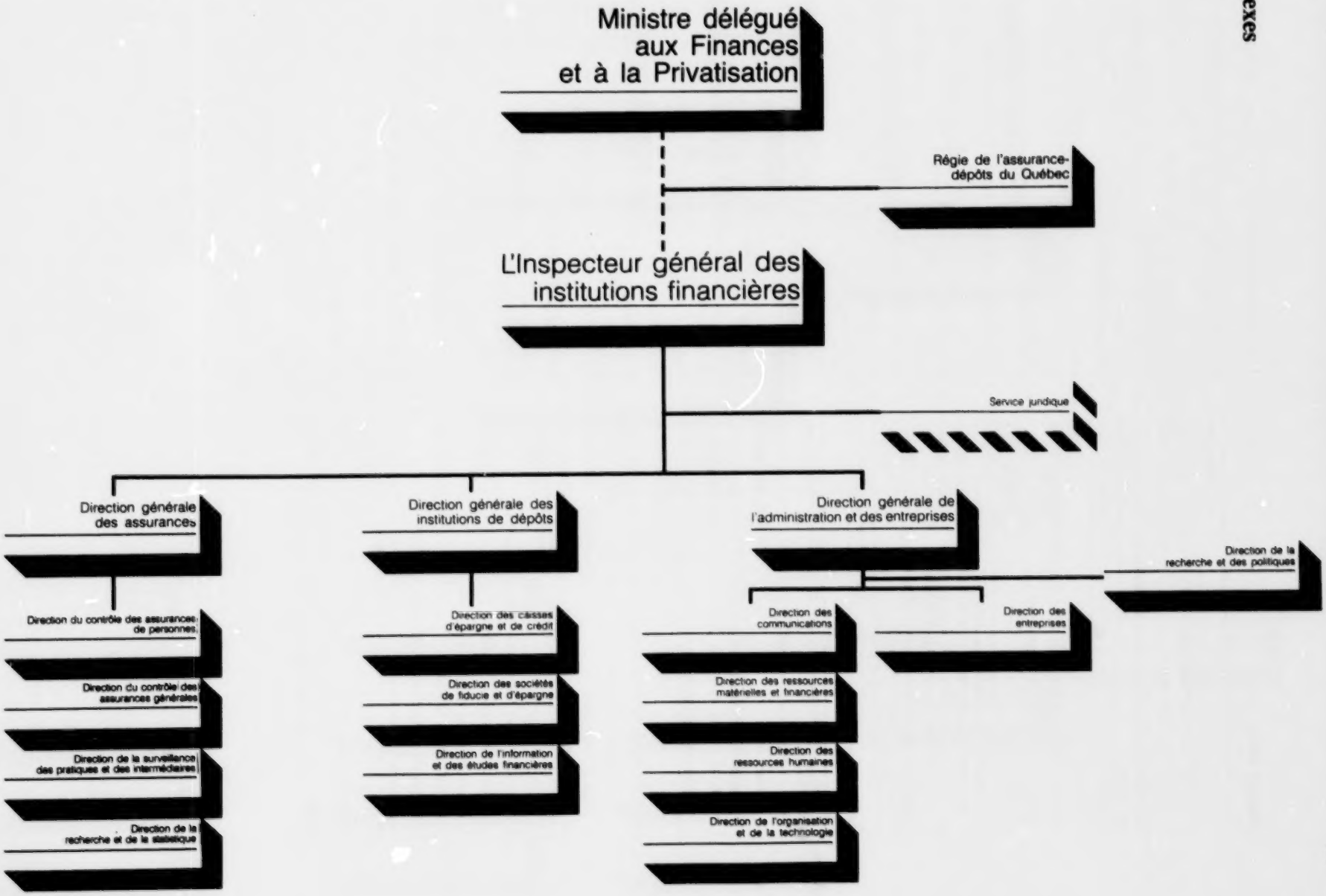

Budget total

	1988-1989
Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	4 154 543 $
Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	4 405 253 $
Gestion du régime de l'assurance-dépôts*	310 306 $
Administration générale et enregistrement des entreprises	10 553 298 $
Total**	**19 423 400 $**

* La Régie de l'assurance-dépôts du Québec produit et dépose son propre rapport annuel. Elle a cependant des liens administratifs très étroits avec l'Inspecteur général des institutions financières. C'est la raison pour laquelle elle est inscrite dans ces tableaux.

** Ce chiffre est tiré des crédits votés et autres modifications apportées au cours de l'exercice 1988-1989.

Revenus

	1988-1989
Direction générale des assurances	
— cotisations	4 821 000 $
— permis et certificats, compagnies et agents	1 980 300 $
— certificats d'experts en sinistres	176 000 $
	6 993 000 $
Direction générale des institutions de dépôts	
— cotisations (fiducies)	683 000 $
— frais d'inspection	35 000 $
— permis (fiducies)	29 000 $
	747 000 $
Direction générale de l'administration et des entreprises	
— rapports annuels et initiaux	11 978 000 $
— créations et modifications de personnes morales	9 563 000 $
— Régie de l'assurance-dépôts du Québec	
— (Contrat de service)	352 000 $
	21 893 000 $
Autres revenus	5 000 $
Total	**29 638 000 $**

Les responsables (au 31 mars 1989)

L'inspecteur général des institutions financières
Me Jean-Marie Bouchard, B.A., LL.L., M. Fisc.

Surintendant des assurances
Richard Boivin

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Personnel autorisé (au 31 mars 1989)

Hors cadres	3
Cadres	25
Cadres intermédiaires	13
Professionnels	144
Fonctionnaires	240
Total	**425**
Occasionnels et étudiants	**26**

Bureau de l'Inspecteur général

Hors cadre	1
Cadre	1
Professionnel	1
Fonctionnaire	1
Total	**4**

Service juridique*

Fonctionnaires	5
Total	**5**

* Le personnel cadre et professionnel du Service juridique ne figure pas dans ce tableau puisqu'il relève du ministère de la Justice.

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Cadre	1
Professionnels	2
Fonctionnaires	2
Total	**5**

Organigramme

Direction générale des assurances

Budget de la Direction générale des assurances

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	4 154 543 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1989)

Hors cadre	1
Cadres	6
Cadres intermédiaires	2
Professionnels	44
Fonctionnaires	42
Total	**95**
Occasionnels et étudiants	9

Les responsables (au 31 mars 1989)

Surintendant des assurances
Richard Boivin

Directeur du contrôle des assurances de personnes
Michel Noreau, par intérim

Directeur du contrôle des assurances générales
Normand Gosselin, par intérim

Directeur de la surveillance des pratiques et des intermédiaires
Claude Coulombe

Directeur de la recherche et de la statistique
Raynald Viger

Organigramme

Direction générale des institutions de dépôts

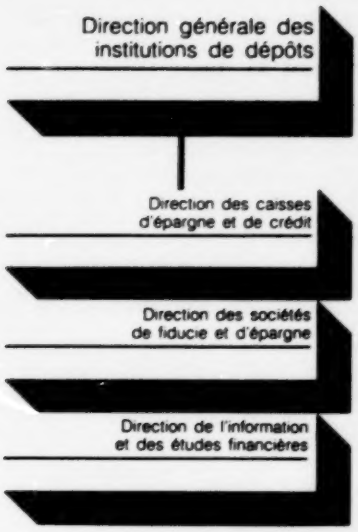

Budget de la Direction générale des institutions de dépôts

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	4 405 253 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1989)

Hors cadre	1
Cadres	8
Professionnels	60
Fonctionnaires	16
Total	**85**
Occasionnel et étudiant	1

Les responsables (au 31 mars 1989)

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directeur de l'information et des études financières
Jean-Pierre April

Directeur des sociétés de fiducie et d'épargne
André Vallière

Directeur des caisses d'épargne et de crédit
Conrad R. Veillette

Québec

— Directeur adjoint
Raymond J. Maheu

Montréal

— Directeur adjoint
Claude Gendron

Organigramme

Direction générale de l'administration et des entreprises

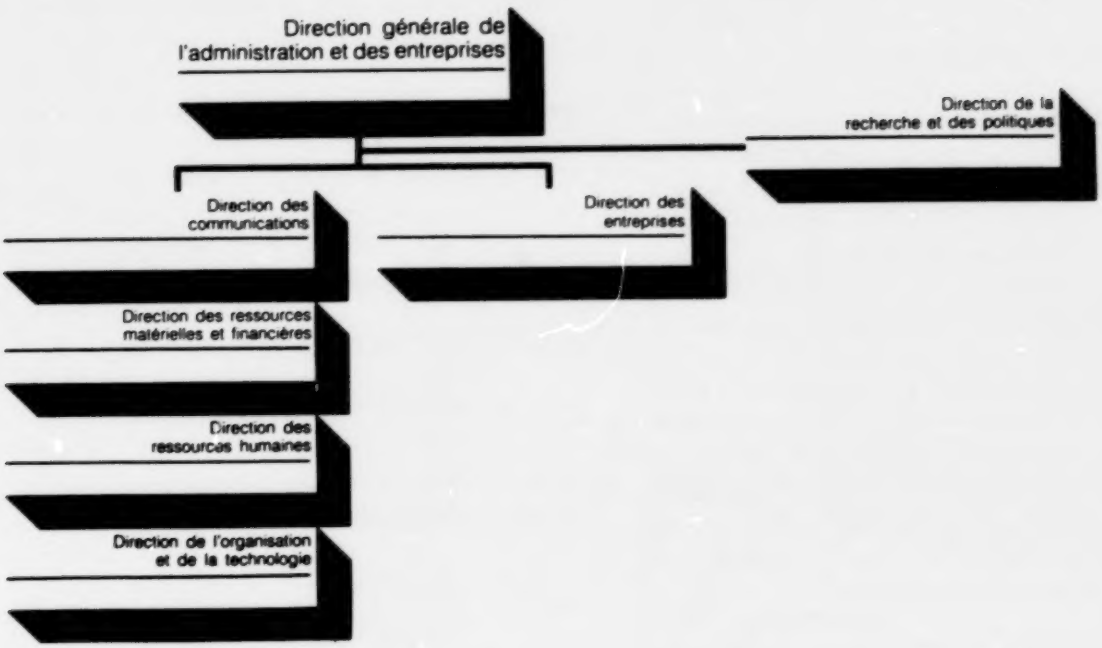

Budget de la Direction générale de l'administration et des entreprises

Administration générale et enregistrement des entreprises	10 553 298 $(1)

Personnel autorisé (au 31 mars 1989)

Cadres	9
Cadres intermédiaires	11
Professionnels	37
Fonctionnaires	174
Total	**231**
Occasionnels et étudiants	16

(1) Comprend aussi les crédits du Bureau de l'Inspecteur général et du Service juridique.

Les responsables (au 31 mars 1989)

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Directeur de la recherche et des politiques
Marc-André Labrecque

Directeur des communications
Thomas-Louis Simard

Directeur des ressources matérielles et financières
Jean-Pierre Marcil

Directrice des ressources humaines
Annette Plante

Directrice de l'organisation et de la technologie
Christiane Côté

Directeur des entreprises
Roger Lequy

Liste des lois mettant en cause l'Inspecteur général des institutions financières

A) Responsabilité de l'administration d'une loi en vertu d'une disposition expresse à cet effet ou en vertu de l'annexe I de la Loi sur l'inspecteur général des institutions financières.

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) a. 422.1

Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3) a. 31

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3.1) a. 146.1

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q. 1988, c. 64) a. 590

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) a. 1.1

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46) a. 14

Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47) a. 23

Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., c. C-69.1) a. 77

Loi sur les courtiers d'assurances (L.R.Q., c. C-74)

Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (L.R.Q., c. D-1)

Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4)

Loi sur la mainmorte (L.R.Q., c. M-1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16) a. 53

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22) a. 17

Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1) a. 37

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.Q., 1987, c. 95)

Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30) a. 9

Loi concernant la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins (L.Q., 1971, c. 80)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1973, c. 68)

B) Fonctions, attributions et juridictions diverses en vertu de certaines dispositions d'une loi.

Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25) a. 93, 161, titre VII, 177-178-179-180-181-182-183

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26) a. 6, 10, 13.1, 31.4, 34.2, 42

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) a. 458.16, 458.18, 458.19, 458.21, 458.40

Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22) a. 1, 2, 4

Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23) a. 1, 4

Code du travail (L.R.Q., c. C-27) a. 149

Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) a. 649, 651, 652, 654, 673

Loi sur la communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1) a. 76

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2) a. 113

Loi sur la communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3) a. 84

Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., c. C-40) a. 1, 4, 5, 11

Loi sur les compagnies de garanties (L.R.Q., c. C-43) a. 6, 9

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité (L.R.Q., c. C-44) a. 8, 10

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (L.R.Q., c. C-69) a. 2, 8, 29, 30, 46, 50

Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71) a. 2, 5, 7, 15, 16

Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17) a. 3, 6, 13, 19

Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1) a. 2, 11, 16, 21

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (L.R.Q., c. F-3.2.1) a. 6

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières
(L.R.Q., c. I-11.1) a. 1, 8, 9, 9.1, 21, 22

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-14) a. 233

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., c. P-30) a. 60

Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5) a. 64, 66, 66.1, 67, 119, 120, 121

Loi sur les sociétés d'exploration minière (L.R.Q., c. S-26) a. 2, 5, 21, 22, 25

Loi sur le sociétés préventives de cruauté envers les animaux (L.R.Q., c. S-32) a. 1

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40) a. 1, 9, 10, 11, 20, 26

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1988-1989

L'Inspecteur général des institutions financières doit inclure dans son rapport annuel un état des permis accordés aux compagnies étrangères qui font affaires au Québec, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q. c. C-46).

Les corporations étrangères, sujettes à l'obtention d'un permis pour faire affaires au Québec et qui paraissent au rapport, comprennent « les corporations commerciales et les compagnies à fonds social non constituées par ou en vertu d'une loi de la Législature de cette province et du Parlement du Canada » (art. 2). Toutefois, les compagnies de la province de l'Ontario ne sont pas assujetties à l'obligation de se munir d'un permis de faire affaires, puisque cette province se prévaut des dispositions de réciprocité prévues au paragraphe 4 de l'article 2 de la même loi, et par l'arrêté en conseil approuvé le 15 février 1930.

Si ces exemptions existent quant à l'obligation d'obtenir un permis de faire affaires pour les compagnies fédérales et ontariennes, ces dernières ne demeurent pas moins assujetties à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22), tout comme les autres compagnies faisant affaires au Québec. Le permis émis aux compagnies étrangères possède un caractère permanent et n'a donc pas à faire l'objet d'un renouvellement annuel. Cependant, ce permis peut être retiré « si la corporation étrangère omet d'observer les restrictions et conditions de ce permis, ou les règlements concernant la nomination et le maintien d'un représentant dans cette province ou de s'y conformer » (art. 9).

Le Service de l'immatriculation des entreprises a accordé 148 permis en 1988-1989.

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1988-89

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
0592430 MANITOBA LTÉE 2403-2120*	Manitoba	1989 01 06	100,00 $	—
122741 GESTION LTÉE 2723-9938	Alberta	1989 02 24	300,00 $	94,00 $
AGENCE DE VOYAGES CERTIFIED INC. 2692-6121	Floride	1988 10 06	300,00 $	20 000,00 $
ARTA DÉCOR INC. 2719-0461	Nouveau-Brunswick	1989 03 07	300,00 $	—
AUTOBUS GREYHOUND (1988) INC. 2675-2147	Delaware	1988 10 26	3 000,00 $	—
A.W. MILLER ÉQUIPEMENT TECHNIQUE INC. 2676-4746	New York	1988 06 07	440,00 $	—
BAKER HUGHES CANADA INC. 2660-0866	Alberta	1988 04 05	300,00 $	—
CACAO BARRY (CANADA) INC. 2665-3287	France	1988 05 04	3 000,00 $	—
CANAM DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL INC. 2656-7651	République du Venezuela	1988 04 06	300,00 $	39 999,00 $
CANFOR (1988) LTÉE 1260-5663*	Colombie-Britannique	1988 09 28	100,00 $	—
CARTÉ INTERNATIONAL LTÉE 2698-0128	Manitoba	1988 11 16	300,00 $	—
CENTRE DE L'AUTOMOBILE DÉTAIL PLUS LTÉE 2680-0086	Saskatchewan	1988 06 17	300,00 $	—
CIDC & LAMB INC. 2718-1791	République Dominicaine	1989 02 15	300,00 $	—
LA CIE SUNRIDER INTERNATIONAL CANADA INC. 2706-5986	Nevada	1988 12 08	388,00 $	100 000,00 $
LA CIE SUNRIDER INTERNATIONAL INC. 2672-5937	Utah	1988 05 12	327,50 $	255 000,00 $
COMMERCE DE BOIS PACIFIQUE LTÉE 2723-9524	Japon	1989 02 23	505,65 $	30 000,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LES COMMUNICATIONS DE SUNBURST, 2662-1177	New York	1988 07 06	300,00 $	40 000,00 $
COMPAGNIE ALNERY NO. 721 LTÉE 2709-6742	Grande-Bretagne	1989 01 06	382,15 $	—
COMPAGNIE D'ESSENCE ET D'HUILE ARCO INC. 2351-3740*	Delaware	1988 05 12	100,00 $	40 000,00 $
COMPAGNIE WARNER BROS. INC. 1351-8915	Delaware	1988 08 05	300,00 $	—
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION SPINIELLO INC. 1310-6927*	New Jersey	1988 06 21	15,00 $	—
COMPAGNIE DE LOCATION DE TRANSPORT (C.L.T.) INC. 1114-1561*	Californie	1988 04 08	100,00 $	594 635,00 $
COMPAGNIE DE SERVICE MACCOSHAM LTÉE 2679-9825	Alberta	1988 06 21	300,00 $	40 000,00 $
LA CORPORATION D'ÉNERGIE ENCOR INC. 2719-2913	Alberta	1989 03 08	782,30 $	—
CORPORATION D'IMMEUBLES LAING 2679-3174	Colombie-Britannique	1988 06 14	2 485,00 $	8 500 000,00 $
LA CORPORATION D'IMMEUBLES JCS 2719-7565	New York	1989 02 01	300,00 $	—
LA CORPORATION D'ORDINATEURS WESTBRIDGE 2688-8834	Saskatchewan	1988 08 18	300,00 $	—
LA CORPORATION FINANCIÈRE G C 2682-6933	Delaware	1989 03 07	300,00 $	—
CORPORATION MINIÈRE AMERICAN RESERVE 2663-0947	Colombie-Britannique	1988 03 28	3 000,00 $	—
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT FIRST CITY 2505-6615	Alberta	1988 04 06	300,00 $	—
CORPORATION DE PERMIS BANDAG 2695-4354	Iowa	1988 10 07	300,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
CORPORATION DE PRODUITS CHIMIQUES ARCO 2352-8656*	Delaware	1988 08 10	100,00 $	—
CORPORATION DE SERVICES PARK'N FLY 2682-4938	Delaware	1988 08 02	389,30 $	—
CORPORATION DES MÉTAUX HOUSTON 2665-9607	Colombie-Britannique	1988 04 28	3 000,00 $	—
CRÉDIT-BAIL MATCAN, INC. 2666-6396	Utah	1988 04 20	391,25 $	100 000,00 $
CREDIT-BAIL PWA LTÉE 2714-5655	Alberta	1989 01 06	300,00 $	—
DÉCONTAMINATION SOILTECH INC. 2726-0520	Delaware	1989 03 20	1 835,00 $	—
DÉMÉNAGEMENT FRAZER (1965) LTÉE 1698-5178	Colombie-Britannique	1988 07 04	300,00 $	40 000,00 $
LES DISTRIBUTEURS CERUM ORTHO INC. 2720-3942	Alberta	1989 02 15	300,00 $	—
DISTRIBUTEURS MADISON, INC. 2675-7997	New Jersey	1988 07 15	375,00 $	—
DIVERTISSEMENTS MGM/UA DU CANADA INC. 1468-0201*	Delaware	1988 04 28	100,00 $	—
DOMINO AMJET, INC. 2686-8190	Nevada	1988 08 17	3 000,00 $	—
DONCO FRANCHISAGE LTÉE 2726-0660	Nouvelle-Écosse	1989 03 29	300,00 $	100,00 $
D.A. BEHUNE ET ASSOCIÉS LTÉE 2585-0363	Alberta	1988 10 21	1 085,00 $	20,00 $
EASTMAN CHRISTENSEN CANADA LIMITÉE 2515-7538	Alberta	1988 11 02	300,00 $	—
ÉLECTRONIQUE GLENAYRE LTÉE 2701-5817	Colombie-Britannique	1988 10 26	3 000,00 $	—
ÉLECTRONIQUES IDACOM LTÉE 2687-3703	Alberta	1988 08 03	300,00 $	10 000,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
EMBALLAGE DU NORD INC. 2691-8524	New Hampshire	1988 11 02	300,00 $	500,00 $
ENTREPRISE DE MARKETING WESTERN GAS LTÉE 2659-2592	Alberta	1988 04 18	300,00 $	40 000,00 $
ENTREPRISES ATCO LTÉE 2681-9268	Alberta	1988 06 30	300,00 $	12 000 000,00 $
LES ENTREPRISES EUGÈNE PATTERSON LTÉE 2665-8666	Territoires du Nord-Ouest	1988 04 20	300,00 $	—
LES ENTREPRISES JAMES IRVINE INC. 2660-1880	Nouveau-Brunswick	1988 04 11	300,00 $	40 000,00 $
ENTREPRISES RAIN BIRD CANADA LTÉE 2663-0863	Colombie-Britannique	1988 05 11	785,00 $	—
ENTREPRISES TERRENEX INC. 2666-1199	Alberta	1988 04 26	300,00 $	—
LES ENTREPRISES DE L'AGENCE DE RECOUVREMENT DLS, INC. 2682-6909	Delaware	1988 07 22	1 345,75 $	—
ÉQUIPEMENTS POUR CAMIONS U.R.C. LTÉE 2701-0362	Delaware	1988 11 09	300,00 $	40 000,00 $
EXPLORATION MINIÈRE REAL DE MINAS INC. 2661-1939	Colombie-Britannique	1988 03 16	3 000,00 $	—
EXPLORATIONS RONRICO LTÉE 2505-6540	Colombie-Britannique	1988 06 10	3 000,00 $	—
FABRICANTS DE PORTES EN BOULEAU MICHIGAN, INC. 2664-4088	Michigan	1988 04 20	328,75 $	—
LES FILMS COLUMBIA INDUSTRIES INC. 2708-9333	Delaware	1989 02 03	300,00 $	—
FONDS DE CROISSANCE TALVEST INC. 1646-3549*	Île-du-Prince-Édouard	1988 10 27	2 867,50 $	—
FONDS DE DIVIDENDES PRIVILÉGIÉS ALTAMIRA INC. 2681-0622	Colombie-Britannique	1988 06 22	3 000,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
FORAGE KLUANE INC. 2666-1314	Yukon	1988 04 26	300,00 $	100 000,00 $
FORMULES D'AFFAIRES CANADIENNES LTÉE 2722-8915	Manitoba	1989 02 20	472,50 $	—
FOURRURES LABRADOR LTÉE 2687-9502	Nouveau-Brunswick	1988 10 12	300,00 $	40 000,00 $
FOURRURES PIERRE (1987) BATHURST LTÉE 2687-9452	Nouveau-Brunswick	1988 10 12	300,00 $	40 000,00 $
F. LAPALM LTÉE 1199-6758	Alberta	1988 07 29	300,00 $	40 000,00 $
GAP INTERNATIONAL, INC. 2714-9566	Californie	1989 02 09	3 000,00 $	10 000,00 $
GESTION BAIE JARVIS LTÉE 2687-9239	Alberta	1988 08 19	300,00 $	—
GESTION SUPER 8 INC. 2726-5958	Dakota Sud	1989 03 15	388,65 $	—
GESTIONS DAISHOWA CANADA LTÉE 2702-4256	Colombie-Britannique	1989 02 22	3 000,00 $	—
GLBP CANADA, INC. 2675-5157	Wisconsin	1988 06 16	337,50 $	—
GROUPE SÉCURITÉ BASE FORT LTÉE 2714-5622	Alberta	1989 01 06	300,00 $	—
LE GROUPE TROIS BOUÉES INC. 2684-6204	Alberta	1988 07 19	300,00 $	—
G.S. MARSHALL - CANADA INC. 2708-5208	Californie	1989 02 01	3 000,00 $	100 000,00 $
HÉLICOPTÈRES OKANAGAN LTÉE 2679-7274	Colombie-Britannique	1988 07 20	3 000,00 $	40 000,00 $
HOYT CORPORATION 2579-9883	Commonwealth of Massachusetts	1988 03 30	935,00 $	40 000,00 $
H. & H. RÉGÉNÉRATION DE TERRAINS LTÉE 2720-2852	Nouvelle-Écosse	1989 02 23	300,00 $	100,00 $
LES IMMEUBLES LA BROQUE INC. 2675-5066	République du Libéria	1988 06 15	312,50 $	10 200,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LES IMPORTATIONS PIER 1 (U.S.) INC. 2671-3990	Georgie	1988 08 09	972,20 $	—
LES INDUSTRIES WESTECH LTÉE 2607-0300	Alberta	1988 06 07	300,00 $	—
LES INDUSTRIES JIM PATTISON LTÉE 2664-2116	Colombie-Britannique	1988 03 30	3 000,00 $	9 500 000,00 $
INTERGRAPH CANADA LTÉE 1814-7751*	Alberta	1989 02 20	150,00 $	—
KILOBAN INC. 2674-3153	Floride	1988 05 30	300,00 $	40 000,00 $
LIGNES AÉRIENNES LAN CHILE S.A. INC. 2493-9621	République du Chili	1988 06 22	3 000,00 $	—
LOGICIELS BEDFORD DE L'EST LIMITÉE 2720-8743	Colombie-Britannique	1989 02 10	785,00 $	—
LA LUNETTERIE LENSCRAFTERS, INC. 2705-8668	Ohio	1988 11 21	312,50 $	—
M. J. MCKENNA & ASSOCIÉS LTÉE 2585-0140	Alberta	1988 10 24	1 085,00 $	20,00 $
MACHINE D'ESSAIS INTERNATIONAL DU CANADA (1988) LTÉE 2709-7765	New York	1988 12 28	300,00 $	—
MACPLAN LTÉE 2695-0972	Terre-Neuve	1988 10 11	300,00 $	—
LE MAGASIN MARK'S WORK WEARHOUSE LTÉE 2351-9697	Alberta	1989 02 22	3 000,00 $	—
MANCHES MOHAWK CANADA LTÉE 2706-6083	Colombie-Britannique	1988 11 22	845,00 $	1 200 000,00 $
MINES LUCKY BOY INC. 2661-1863	Colombie-Britannique	1988 03 16	3 000,00 $	70 000 000,00 $
MODICON CANADA LTÉE 2709-2964	Delaware	1988 10 06	300,00 $	—
NETTOYANTS NCC CANADA LTÉE 2697-2380	Colombie-Britannique	1988 10 07	785,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
NICHIMEN D'AMÉRIQUE INC. 1111-3651	New York	1988 04 08	328,75 $	10 000,00 $
NORTH STAR TRANSPORT INC. 1343-8882	Minnesota	1989 03 08	325,00 $	—
LA NOUVELLE DÉCOUVERTE INC. 2699-9359	New York	1988 11 04	300,00 $	1 000,00 $
NOVA CORPORATION ALBERTAINE 1617-2645	Alberta	1988 03 28	1 550,00 $	10 000 000,00 $
OPTIQUE SUNTECH INC. 2695-7951	Colombie-Britannique	1988 10 06	696,80 $	—
LES ORDINATEURS VTECH (CANADA) LTÉE 2684-6261	Colombie-Britannique	1988 08 12	1 085,00 $	40 000,00 $
LES PLACEMENTS REKSONS LTÉE 2146-4698	Colombie-Britannique	1988 07 18	785,00 $	300 000,00 $
PNEUS POUR AÉRONEFS MICHELIN(CANADA) LIMITÉE 2715-3170	Nouvelle-Écosse	1989 02 07	300,00 $	—
LES POLYMÈRES INTERNATIONAUX (N.E.) INC. 2586-7987	Nouvelle-Écosse	1988 08 31	3 000,00 $	—
PROCÉDÉ DE POINTE A.P.S. LTÉE 1226-4339	Illinois	1989 02 07	300,00 $	1 000 000,00 $
LES PRODUITS CHIMIQUES LCP INC. 2683-7096	Delaware	1988 07 29	2 010,00 $	—
PRODUITS FORESTIERS DU CANADA LTÉE 2671-7348	Colombie-Britannique	1988 05 13	3 000,00 $	—
PRODUITS PÉTROCHIMIQUES NTGB INC. 2347-6583*	Nevada	1988 11 15	100,00 $	—
PRODUITS DE PÉTROLE ARCO INC. 2351-5067*	Delaware	1988 12 20	100,00 $	—
PRODUITS DE PÉTROLES T.M.H. INC. 2702-9040	Texas	1988 11 21	389,95 $	40 000,00 $
PRODUITS T.F. CHEN INC. 2672-5952	Utah	1988 08 15	3 000,00 $	52 797,00 $

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
RESSOURCES BREAKWATER LTÉE 2674-9721	Colombie-Britannique	1989 02 01	3 000,00 $	5 000 000,00 $
RESSOURCES DRAGON D'OR LTÉE 2652-4736*	Colombie-Britannique	1988 07 19	1 500,00 $	100 000,00 $
LES RESSOURCES GOLDEN KNIGHT INC. 2682-6529	Colombie-Britannique	1988 07 05	3 000,00 $	—
SANTÉ PLUS ATLANTIC INC. 2702-5840	Nouveau-Brunswick	1988 11 07	300,00 $	—
SBL (PC) GESTION INC. 2672-0177	Nouveau-Brunswick	1988 05 12	300,00 $	3 000 000,00 $
SERVICE VAD INCORPORÉE 2519-1545	Nouvelle-Écosse	1988 03 31	3 000,00 $	—
SERVICES ADMINISTRATIFS R. JOHNSON INC. 2677-8928	Michigan	1988 07 18	327,50 $	100,00 $
SERVICES TECHNIQUES MICHELIN (CANADA) LIMITÉE 2385-5661	Nouvelle-Écosse	1988 04 19	300,00 $	—
SERVICES VRAQUIERS CANADIEN PACIFIQUE LTÉE 2709-8383	Angleterre	1989 02 13	300,00 $	40 000,00 $
SERVICES À LA CLIENTÈLE M.E.S.P. INC. 2683-3467	Alberta	1988 07 12	300,00 $	20,00 $
SERVICES DE PAIEMENT JBS & ASSOCIÉS INC. 2696-0088	New Jersey	1988 11 07	300,00 $	—
SERVICES DE TRANSPORT GEMINI INC. 2698-7636	Delaware	1989 01 05	300,00 $	—
1284-5269*	Nouvelle-Écosse	1988 04 05	100,00 $	—
SOCIÉTÉ AMERICAN PLATINUM INC. 2686-6194	Colombie-Britannique	1988 08 01	3 000,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL GEHL INC. 2688-6077	Wisconsin	1988 08 23	1 085,00 $	100 000,00 $
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AURIFÈRE EBONY LTÉE 2699-4970	Colombie-Britannique	1988 10 28	3 000,00 $	—
SOCIÉTÉ INTERNATIONAL DE TEXTILE (S.I.T.) INC. 2687-0659	Caroline du Nord	1988 08 09	389,30 $	300 000,00 $
SOCIÉTÉ MOONDUST VENTURES INC. 2597-5624*	Colombie-Britannique	1988 09 01	150,00 $	—
SOCIÉTÉ BORAX DES ÉTATS-UNIS LTÉE 2613-7687*	Delaware	1988 08 05	1 500,00 $	100 000,00 $
LA SOCIÉTÉ MINIÈRE BATTLE MOUNTAIN (CANADA) INC. 2687-6375	Nevada	1988 10 07	3 000,00 $	40 000,00 $
STATIONNEMENT CARRÉ CANADA INC. 2689-8098	New York	1988 11 01	300,00 $	10 000,00 $
STRUCTURES INDUSTRIELLES BALLY, INC. 2579-7705*	Delaware	1988 05 31	150,00 $	—
SUNBURY TRANSPORT LIMITÉE 1227-5244	Nouveau-Brunswick	1989 02 09	300,00 $	10 100,00 $
SUPER 8 CONSTRUCTEURS INC. 2706-5887	Dakota Sud	1989 03 08	848,60 $	—
LES SYSTÈMES INTERGRAPH LTÉE 1814-7751	Alberta	1988 11 02	300,00 $	—
LES SYSTÈMES DRYVIT CANADA LTÉE 2270-3540*	Colombie-Britannique	1988 11 15	100,00 $	—
TECHNOLOGIE AUTO-TROL (CANADA) LTÉE 2341-3115*	Alberta	1988 11 15	170,00 $	—
TECHNOLOGIE HOSPITALITY INC. 2724-0571	Dakota Sud	1989 02 24	388,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LES TERRAINS AURIFÈRES CONTWOYTO LIMITÉE 2660-0817	Alberta	1988 03 17	300,00 $	500 000,00 $
TOILES DE FORMATION FORMTEC, INC. 2713-5219	Delaware	1989 01 06	300,00 $	40 000,00 $
TRANSPORT MACCOSHAM (CANADA) CIE LTÉE 2680-0045	Alberta	1988 06 21	1 025,00 $	40 000,00 $
TRANSPORT MACCOSHAM LTÉE 2680-1894	Alberta	1988 06 22	300,00 $	40 000,00 $
TRANSPORT M G M CORPORATION 1346-0357	New Jersey	1989 02 22	472,50 $	40 000,00 $
TRANSPORT & ENTREPOSAGE MOLOUGHNEY LTÉE 1558-2455	Alberta	1988 06 21	300,00 $	40 000,00 $
LES TRANSPORTS TRI-LINE LTÉE 2696-9113	Alberta	1988 10 06	300,00 $	40 000,00 $
LES VENTES DE TERRAINS EXUMA LTÉE 1592-2255	Commonwealth des Îles Bahamas	1988 08 29	300,00 $	2 800,00 $
WETHERLY, INC. 2667-9076	Delaware	1988 05 03	300,00 $	1 000,00 $

* Nouveaux permis émis en vertu de l'article 7 par suite du changement de son nom

*FR Nouveaux permis pour francisation

Suite à l'entrée en vigueur du décret numéro 432-86 du 9 avril 1986 et du décret numéro 1072-86 du 16 juillet 1986, les honoraires ne s'appliquent plus sur le fonds social autorisé au Québec mais sur le capital indiqué dans les documents constitutifs de chacune des compagnies.

À noter: lorsque le fonds social autorisé n'apparaît pas, c'est que la compagnie ne l'a pas indiqué dans sa requête ou a indiqué « indéterminé ».

Composition typographique: Typoform

Achevé d'imprimer en décembre 1989
sur les presses de l'imprimerie
Les Ateliers Interligne Inc.